

SELARL CLM NOTAIRES BIGOUDENES, Notaires Associées à 29120 PONT L'ABBE
(Finistère), 5 Place de la République

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Mélanie MATHIS-AIDE, notaire à PONT L'ABBE, le 23 avril 2025, Madame BOLLOTTE Annie, née à PARIS (75014), le 12 juin 1943 et Monsieur LE DREZEN Noël, né à PONT L'ABBE (29120), le 19 août 1943, demeurant ensemble à à PONT L'ABBE (29120), 3 bis, impasse de Ménez Roz, mariés à la mairie de PARIS (75015), le 1er avril 1967, soumis au régime de la séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître BOURDEL, notaire à PARIS, le 17 mars 1967, préalablement à leur union, ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la communauté réduite aux acquêts. Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Mélanie MATHIS-AIDE, notaire à PONT L'ABBE, 5, place de la République. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire.